

Relevé de Conclusions du Conseil de la Recherche dématérialisé du 15 octobre 2020

Le quinze octobre deux mille vingt à 14 heures 30, les membres du Conseil de la Recherche (CoR) se sont réunis dans le cadre d'une procédure dématérialisée, via l'application big blue button (BBB), en raison de la situation sanitaire et des dispositions gouvernementales.

Le Conseil de la Recherche est présidé par M. Eric MARKIEWICZ, Vice-Président en charge de la Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF), et M. MICHEL-DANSAC est nommé secrétaire.

Il a été établi, en fonction des demandes de connections à l'application big blue button (BBB) et des personnes connectées, une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 19 membres présents et 4 membres représentés.

Le quorum des membres présents ou représentés étant atteint, le Vice-président déclare que le Conseil de la Recherche Restreint est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Vice-président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 25 juin 2020
- Avis sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature
- Avis sur les projets faisant l'objet de demandes de subvention auprès du Conseil Régional Hauts-de-France et de l'ANR - Appel à projets Résilience Hauts-de-France :
 - Robustifying IntElligent Surveillance Systems against Real life Adversarial Attacks (RESIST)
 - Gestion de la crise du COVID dans les EHPAD (COV-EHP)
 - Vulnérabilité, Espace et Spatialité (VESpa)
 - Sensibilisation- Accompagnement et aide à la Décision des Ménages dans le processus de Maintenance et Réparation (SADéMMaR)
- Avis rectificatif sur :
 - Le projet CE2I phase 5
 - Les résultats de l'appel à projets de la Politique Scientifique « Manifestations Scientifiques 2020 » et approbation des tarifs d'inscription
- Vote des nouveaux statuts de l'Unité de Recherche LMCPA
- Avis sur les dotations des composantes de recherche (BI 2021)
- Avis sur le soutien aux structures fédératives de recherche (BI 2021)
- Questions diverses / Informations :
 - Information sur les modes de contribution des ressources externes issues des projets aux politiques scientifiques des laboratoires et des établissements
 - Information sur les conséquences de la crise sanitaire sur les thèses
 - Candidature THE 2021

Présidence du CoR M.Eric MARKIEWICZ, Vice-président en charge de la Recherche

Présents (connectés) 20

:

Collège 1 avec voix
délibérative :

M. ASSAAD, Mme FOLLET, M. KOLSKI, M. POPIEUL, Mme RIVENQ

Collège 2 avec voix
délibérative :

Mme CHEHAMI, M. DEQUIDT, Mme FRIANT-KESSLER, M. JUNOT, M. LETENEUR, Mme RAHMOUN, Mme THILLIEZ

Collège 3 avec voix
délibérative :

M. DELILLE, Mme DRAUX, M. LIPPERT, M. SIMON

Collège 4 avec voix
délibérative :

M. DELHAYE, M. LAKEHAL

Collège 5 avec voix
délibérative :

Mme GIARD (rep. M. LELEU), M. WAUTIER

*Membres de droit sans
voix délibérative*

Invités sans voix
délibérative :

Mme BILLOIR (Conseil Régional Hauts-de-France)
M. MICHEL-DANSAC (Directeur de la Direction de la Recherche et
Valorisation)
Mme TRUFFERT (Directrice du Service Commun de Documentation)

**Ont donné
pouvoir :** 4

Mme DUBAR à M. POPIEUL
M. JENOT à Mme RIVENQ
Mme SANTINELLI-FOLTZ à Mme FOLLET
Mme DEUDON à M. DELHAYE

**Excusés (non-
réponse aux e-
mails) :**

M. ARTIBA, M. BECHET, Mme BOURABAA, Mme BOURGERY, M.
CAPRON, Mme CHAUVEAU, M. DULION, M. GUEGEN, M. HEBBAR, Mme
LEONE Mme MAMOUDY, M. MULLER, Mme REY, Mme SIMON, M.
VAGANAY

Approbation du relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 25 juin 2020

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la Recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur les relevés de conclusions du Conseil de la Recherche du 25 juin 2020.

Les remarques des conseillers portent sur les points suivants :

- Modification du nom de la personne en charge de la présentation du projet SAMDI

En l'absence d'autres remarques, il propose aux membres du CoR d'approuver ce relevé de conclusions. Les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique décident d'approuver le relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 25 juin 2020 à l'unanimité des voix des présents et représentés.

Avis sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la Recherche invite le Directeur de la Direction de la Recherche et de la Valorisation à présenter le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature. Ce tableau, présenté à chaque CoR, synthétise les contrats et conventions de recherche signés ou en cours de signature, aux niveaux régional et national, et également européen et international.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la Recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature.

En l'absence de remarques, il propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur ce tableau. Les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique décident d'adopter un avis favorable sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature à l'unanimité des voix des présents et représentés.

Questions diverses / Informations :

Information sur les conséquences de la crise sanitaire sur les thèses

Par circulaire en date du 23 avril 2020, Mme la Ministre du MESRI a indiqué aux établissements la possibilité de prolonger les contrats des doctorant.e.s ayant été impactés par la pandémie et le confinement de début d'année.

Dans un premier temps, le Collège Doctoral régional avait confié aux Ecoles Doctorales régionales le recensement des doctorants impactés. Mais, comme la procédure proposée excluait les établissements de tout arbitrage alors que ce sont les établissements qui financeront dans un premier temps les prolongations des doctorant.e.s en fin de contrat, il a été décidé que pour l'UPHF ce recensement serait fait par l'établissement lui-même.

Les demandes des doctorants, en accord avec leur directeur de thèse ont été remontées aux directeurs de laboratoire qui ensuite les ont transmises au Vice-président en charge de la Recherche et au Chargé de Mission représentant l'UPHF auprès du Collège Doctoral régional et des Ecoles Doctorales régionales. En raison d'une fin de contrat proche, entre fin août et fin octobre, et d'une prolongation de leur titre de séjour nécessaire pour certains doctorant.e.s, il a été décidé de traiter en urgence ces demandes des doctorant.e.s.

Les informations ont été disponibles fin juillet.

La façon dont ont été traitées toutes ces demandes était fonction du motif de la prolongation.

Les motifs principalement retenus sont :

- Impossibilité d'accéder aux dispositifs expérimentaux pour faire des essais ou des mesures ;
- Impossibilité d'accéder aux bibliothèques, dont universitaires ;
- Impossibilité de mener des enquêtes de terrain ou des entretiens.

D'autres motifs n'ont pas pu être retenus, comme :

- Pour des doctorant.e.s qui ont obtenu d'autres financements pour terminer leur thèse (poste d'ATER par exemple) ;
- Pour des doctorant.e.s ayant des financements à 100% sur projet (ANR, CIFRE par exemple) charge à ces financeurs d'étudier ces demandes de prolongations ;
- Pour des doctorant.e.s en cotutelle, dans ce cas une attention a été apportée aux périodes de présence à l'UPHF pour appréhender l'impact réel du confinement sur le déroulement de leur thèse, également si le partenaire étranger s'était engagé pour un prolongement en cofinancement ;
- Des motifs psychologiques ou de solitude.

Bilan :

Doctorants inscrits	232
Doctorants ne pouvant prétendre à une prolongation	
<i>Doctorants non salariés</i>	24
<i>Doctorants financés par une univ autre ou pays étrangers</i>	48
<i>ATER pour l'année 2020-2021</i>	4
<i>Inscrits en 4ème (38), 5ème (7), 6ème (10), 7ème (1), 8ème (1) année</i>	57
Doctants pouvant prétendre à une prolongation	99
Doctorants ayant fait une demande	39

Demandes		Accordées									
Pour 1 mois	2	2	pour	1	mois	1ère année	2ème année	3ème année	0	1	1
Pour 2 mois	6	3	pour	2	mois	1	2	0	1	2	0
Pour 3 mois	28	3	pour	1	mois	5	5	10	5	5	10
		6	pour	2	mois	0	1	0			
		11	pour	3	mois						
Pour 6 mois	3	1	pour	2	mois						
Total	39	26	nb doctorants			3	SMRE				
		58	nb mois financés			4	SHS				
		13	nb doctorants cofinancés région			19	SPI				
		32	nb mois financés cofinancés région			26					

Les demandes de prolongation ont été remontées dans les temps auprès du Ministère ESRI et du Conseil Régional Hauts-de-France pour les thèses cofinancées par ce dernier.

L'ensemble de ces demandes ont été communiquées aux écoles doctorales concernées qui les ont validées.

Concernant les demandes de prolongation pour les doctorants en 3^{ème} année (délibérés en 2017) cofinancés par la Région HdF, une délibération passera en Commission Permanente du 24 novembre 2020. Il restera un travail de recensement pour les 1^{ères} et 2^{èmes} années.

Ces demandes sont connues du nouveau Vice-président Recherche du Conseil Régional, M. Daniel LECA.

Avis sur les projets faisant l'objet de demandes de subvention auprès du Conseil Régional Hauts-de-France et de l'ANR -Appel à projets Résilience Hauts-de-France :

Robustifying IntElligent Surveillance Systems against Real life Adversarial Attacks (RESIST)

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la Recherche invite M. ALOUANI, porteur du projet RESIST, à le présenter.

M. ALOUANI présente le projet en s'appuyant sur la présentation projetée à l'écran.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la Recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le projet RESIST.

Les remarques des conseillers portent sur les points suivants :

- Dispositif LabCom de l'ANR ;
- Dispositif équipe mixte du Conseil Régional ;

- Dispositif UPHF en cours d'élaboration en faveur de Spin-off et Start-up ;
- Avis des directeurs de laboratoire.

En l'absence de remarques, il propose aux membres du CoR d'émettre un avis favorable sur le projet.

Les membres du Conseil de la Recherche décident d'adopter un avis favorable sur le projet RESIST à l'unanimité des voix exprimées des présents et représentés.

Gestion de la crise du COVID dans les EHPAD (COV-EHP)

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la Recherche invite M. GARDIN, participant au projet COV-EHP, à le présenter.

M. GARDIN présente le projet en s'appuyant sur la présentation projetée à l'écran.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le projet COV-EHP.

Les remarques des conseillers portent sur les points suivants :

- Participation de l'UPHF (temps de chercheur UPHF) ;
- Recrutement géré par U Lille ;
- Accessibilité des données, construction de ces données et des indicateurs.

En l'absence de remarques, il propose aux membres du CoR d'émettre un avis favorable sur le projet.

Les membres du Conseil de la Recherche décident d'adopter un avis favorable sur le projet COV-EHP à l'unanimité des voix exprimées des présents et représentés.

Vulnérabilité, Espace et Spatialité (VESpa)

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la Recherche invite M. SCHMITT, porteur du projet VESpa, à le présenter.

M. SCHMITT présente le projet en s'appuyant sur la présentation projetée à l'écran.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le projet VESpa.

Les remarques des conseillers portent sur les points suivants :

- La partie innovations pédagogiques : il s'agit dans ce projet d'innovations sociales et non pédagogique ;
- Les innovations pédagogiques seront traitées dans le cadre de la chaire « Intelligence Spatiale ».

En l'absence de remarques, il propose aux membres du CoR d'émettre un avis favorable sur le projet.

Les membres du Conseil de la Recherche décident d'adopter un avis favorable sur le projet VESpa à l'unanimité des voix exprimées des présents et représentés.

Sensibilisation- Accompagnement et aide à la Décision des Ménages dans le processus de Maintenance et Réparation (SADéMMaR)

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la Recherche invite M. SENECHAL, porteur du projet SADéMMaR, à le présenter.

M. SENECHAL présente le projet en s'appuyant sur la présentation projetée à l'écran.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le projet SADéMMaR.

Les remarques des conseillers portent sur les points suivants :

- Répartitions des compétences des départements du LAMIH, notamment Mécanique, au sein du projet.

En l'absence de remarques, il propose aux membres du CoR d'émettre un avis favorable sur le projet.

Les membres du Conseil de la Recherche décident d'adopter un avis favorable sur le projet SADéMMaR à l'unanimité des voix exprimées des présents et représentés.

Informations du Conseil Régional HdF :

33 projets reçus répartis sur les 4 axes de l'appel à projet (santé, économie, société et environnement). Bon équilibre des projets entre les 4 axes.

Les projets sont en phase d'expertise auprès d'expert de l'ANR. Retour attendu fin octobre.

Le Comité de sélection est prévu le 9 novembre. Réponse mi-novembre. Enveloppe 2 M€ (ANR et Région HdF). C'est l'ANR qui va gérer la partie administrative et financière (conventionnement). 10 à 12 projets devraient être soutenus soit environs 50% des dossiers soumis à l'ANR.

Avis rectificatif sur :

Le projet CE2I – Phase 5

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la Recherche invite M. MICHEL-DANSAC, à présenter les modifications.

M. MICHEL-DANSAC présente le plan de financement de la Phase 5 en s'appuyant sur la présentation projetée à l'écran. Lors du CoR de juin, c'est le plan de financement de la Phase 4 qui avait été présenté par erreur. Cependant, la convention de financement du Conseil Régional a bien été éditée avec le plan de financement de la Phase 5.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la Recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur cet avis rectificatif.

En l'absence de remarques, il propose aux membres du CoR d'émettre un avis favorable sur le projet.

Les membres du Conseil de la Recherche décident d'adopter un avis favorable sur le plan de financement projet CE2I à l'unanimité des voix exprimées des présents et représentés.

Les résultats de l'appel à projets de la Politique Scientifique « Manifestations Scientifiques 2020 » et approbation des tarifs d'inscription

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la Recherche invite M. MICHEL-DANSAC, à présenter les modifications.

M. MICHEL-DANSAC présente un tableau de synthèse des Manifestations Scientifiques et leur situation par rapport la situation sanitaire en s'appuyant sur la présentation projetée à l'écran.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la Recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur la situation et l'évolution des décisions relatives aux Manifestations scientifiques 2020.

En l'absence de remarques, il propose aux membres du CoR d'émettre un avis favorable sur le projet.

Les membres du Conseil de la Recherche décident d'adopter un avis favorable sur les modifications relatives aux manifestations scientifiques soutenues par l'UPHF à l'unanimité des voix exprimées des présents et représentés.

Avis sur les nouveaux statuts de l'Unité de Recherche LMCPA

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la Recherche invite M. COURTOIS, directeur du Laboratoire des Matériaux Céramiques et Procédés Associés, à présenter les nouveaux statuts de l'Unité de Recherche.

M. COURTOIS présente les nouveaux statuts en s'appuyant sur le document projeté à l'écran.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la Recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur ces nouveaux statuts.

Les remarques des conseillers portent sur les points suivants :

- Ajout « Directeur de l'INSA HF » ;
- Ajout « Directeur Recherche de l'INSA HF » ;
- Pourquoi pas une trame commune pour tous les laboratoires (différence entre ULR UPHF/INSA HF, ULR UPHF et UMR CNRS) ;
- Représentation des doctorants au Conseil de Laboratoire et l'Assemblée Générale.

En l'absence d'autres remarques, il propose aux membres du CoR d'émettre un avis favorable sur les nouveaux statuts de l'Unité de Recherche.

Les membres du Conseil de la Recherche décident d'adopter un avis favorable sur les nouveaux statuts de l'Unité de Recherche à l'unanimité des voix exprimées des présents et représentés.

Avis sur les dotations des composantes de recherche (BI 2021)

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la Recherche expose le contexte particulier de cette année et la méthodologie pour l'élaboration du Budget Initial 2021 :

- Prise en compte du transfert de 58 EC (18%) de l'UPHF à l'INSA HdF
- Répartition de l'enveloppe recherche (1,2M€) entre :
 - Dotation Recherche INSA pour les laboratoires (106 512€). Celle-ci fera l'objet de discussion dans le cadre du Conseil Scientifique de l'INSA HF mais pas en CoR de l'UPHF.
 - Dotation Recherche UPHF pour les laboratoires (577 722€)
 - Dotation Recherche UPHF pour la Politique Scientifique (515 766€)
- Prise en charge sur la dotation Recherche UPHF pour les laboratoires des investissements sauf ceux faisant l'objet d'un cofinancement externe ;
- Non prise en compte des demandes d'équipements informatiques

Répartitions des EC par Laboratoire :

Composantes	Effectif Total	INSA	UPHF
LAMIH	109	41	68
IEMN	42	10	32
LMCPA	17	3	14
CRISS	81	0	81
DESCRIPTO	26	0	26
DEVISU	18	3	15
LAMAV	18	0	18
LMI	12	1	11
TOTAL	323	58	265
		18%	82%

Proposition de répartition de la dotation 2021 des Laboratoires avec effet mémoire 2020:

Composantes	Répartition dotation Labos 2020				Montant enveloppe dotation voté par le CA	Demande de dotation 2021 des Laboratoires						Proposition répartition dotation Labos 2021 UPHF		Fonctionnement (sur dotation)		Projets	
	Fct	%	Inv.	%		Fct	+/-	Informatique (Bureautique)	Mobilier	Autre	Inv.	+/-	Fct	Inv.	Frais de structure 2020	Inv. 2021	Investissement (Sur réserves)
LAMIH	250 000 €	44,70%	50 000 €	29,59%	289 500 €	15,80%	0	0	50 000	50 000,00 €	0,00%	178 786 €	50 000,00 €			0 €	
IEMN	100 000 €	17,88%	35 000 €	20,71%	115 000 €	15,00%	17 000		18 000	35 000,00 €	0,00%	86 363 €	18 000,00 €			50 000 €	
LMCPA	35 000 €	6,26%	43 500 €	25,74%	43 000 €	22,86%	8 000		11 000	19 000,00 €	-56,32%	32 672 €	11 000,00 €			84 000 €	
CRISS	77 388 €	13,84%	20 000 €	11,83%	117 738 €	52,14%	15 000	5 000		20 000,00 €	0,00%	90 220 €	5 000,00 €	30 000 €		0 €	
DESCRIPTO	36 612 €	6,55%	5 000 €	2,96%	54 748 €	49,53%	3 000	1 000	1 500	5 500,00 €	10,00%	39 500 €	2 500,00 €			0 €	
DEVISU	39 000 €	6,97%	7 000 €	4,14%	54 500 €	39,74%	4 000		6 000	10 000,00 €	42,86%	36 839 €	6 000,00 €	95 500 €		0 €	
LAMAV	13 358 €	2,39%	5 714 €	3,38%	14 050 €	5,18%	5 000			5 000,00 €	-12,50%	13 141 €	- €			0 €	
LMI	7 892 €	1,41%	2 786 €	1,65%	11 600 €	46,98%	3 000			3 000,00 €	7,68%	7 700 €	- €			0 €	
TOTAL	559 250 €	100%	169 000 €	100%	700 136 €	25,19%	55 000	6 000	86 500	147 500 €	-12,72%	485 221 €	92 500 €	125 500 €		134 000 €	

Répartition de la dotation Politique Scientifique :

Composantes	Répartition dotation Labos 2020				Montant enveloppe dotation voté par le CA	Répartition Dotation Politique Scientifique 2021								
	Fct	%	Inv.	%		Fonctionnement (sur Politique scientifique)						RH		
						Fct	+/-	Matlab	Manifestations scientifiques	Conférenciers étrangers invités	Cotutelles et thèse via Campus France	Cotutelles et thèse en RH		
LAMIH								17 044 €					18 224 €	
IEMN								6 084 €					27 858 €	
LMCPA								1 216 €						
CRISS								1 216 €						
DESCRIPTO								0 €				21 667 €	7 510 €	
DEVISU								1 216 €				48 655 €	30 115 €	
LAMAV								729 €					2 620 €	
LMI								486 €						
TOTAL	559 250 €	100%	169 000 €	100%	1 200 000 €	0 €	27 991 €	0 €	0 €	0 €	116 405 €	40 245 €		
Valorisation	15 000 €					15 000 €	0,00%							
Etudes Doctorales	20 000 €					20 000 €	0,00%							
Cotisations (FR TT&M, FR Math, USR MESHS, graishym)	11 000 €					16 000 €	77,78%							
Cotisation autres (pôles, MEDEE, ...)	11 410 €					10 420 €	2,56%							
Mardi des chercheurs	10 000 €					10 000 €	0,00%							
POLITIQUE SCIENTIFIQUE	493 340 €										20 000 €	70 000 €	44 205 €	0 €
RESTE A RÉPARTIR	80 000 €													
TOTAL	640 750 €		0 €		1 200 000 €	71 420 €	0 €	20 000 €	70 000 €	44 205 €	0 €	160 610 €	40 245 €	
TOTAL	1 200 000 €		169 000 €		0 €	71 420 €	27 991 €	20 000 €	70 000 €	160 610 €	40 245 €			
	1 369 000 €				1 200 000 €	390 266 €								
										1 093 488 €				
										1 200 000,00 €				

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la Recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur cette proposition de répartition de la dotation Recherche pour l'exercice 2021.

Les remarques des conseillers portent sur les points suivants :

- Utilisation des données des Contrats d'Objectifs et de Moyens Recherche pour cette répartition de la dotation ?
- Elaboration d'un modèle de répartition de la dotation en fonction d'indicateurs ?

En l'absence d'autres remarques, il propose aux membres du CoR d'émettre un avis favorable sur cette répartition de la dotation Recherche.

Les membres du Conseil de la Recherche décident d'adopter un avis favorable sur cette répartition de la dotation Recherche à l'unanimité des voix exprimées des présents et représentés.

Avis sur le soutien aux structures fédératives de recherche (BI 2021)

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la Recherche présente la répartition des cotisations aux structures fédératives CNRS ou coordonnées par l'UPHF. Par rapport à l'an dernier, seule la cotisation de la FR TTM a été augmentée de 5000€ à la même hauteur que celle de l'Université de Lille.

Objet	Montant
FR TTM	10 000,00 €
GIS GRAISyHM	2 000,00 €
Convention de financement de la MESHS	2 000,00 €
Convention de financement de la FR MATHÉMATIQUE HAUTS-DE-France	2 000,00 €

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la Recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur cette proposition de répartition des cotisations pour l'exercice 2021.

Les remarques des conseillers portent sur le point suivant :

- Prise en charge par la PS des cotisations de tous les GIS ? Non, seulement ceux pour lesquels l'UPHF est coordinatrice. Pour les autres, ce sont les laboratoires qui prennent en charge les cotisations.

En l'absence de remarques, il propose aux membres du CoR d'émettre un avis favorable sur cette répartition des cotisations pour l'exercice 2021.

Les membres du Conseil de la Recherche décident d'adopter un avis favorable sur cette répartition des cotisations pour l'exercice 2021 à l'unanimité des voix exprimées des présents et représentés.

Questions diverses / Informations :

Information sur les modes de contribution des ressources externes issues des projets aux politiques scientifiques des laboratoires et des établissements

Il existe différentes ressources externes sur projets pouvant abonder les politiques scientifiques des laboratoires et des établissements.

Seules les ressources externes sur projets non fléchées à une dépense peuvent être mobilisées sur décision du Conseil d'Administration de l'établissement gestionnaire du projet.

En fait, il s'agit principalement des participations des financeurs aux coûts indirects des projets (frais de structure) assumés financièrement par l'établissement hôte du projet.

Afin d'entretenir la dynamique de projets par les E-C des laboratoires et de renforcer dans le même temps les moyens accordés aux politiques scientifiques, l'UPHF envisage de soumettre à son Conseil d'Administration une répartition de ces ressources externes comme suit :

- ✓ OCS projet CPER coordonné par UPHF : 50% pour le(s) laboratoire(s) impliqués dans le projet au prorata des ETP effectifs – 5% pour la cellule de coordination et d’animation du projet – 25% pour doter la politique scientifique de l’établissement - 20 % pour l’établissement pour contribution aux charges fixes
- ✓ Overheads projets EU (25% des coûts directs hors prestations de service) : 70% laboratoire – 15% pour doter la politique scientifique de l’établissement – 15% pour l’établissement pour contribution aux charges fixes

Candidature THE 2021

Le Vice-président de l’UPHF en charge de la Recherche présente le contexte de la candidature au classement du THE (Times Higher Education) Impact 2021 et du THE 2021 WUR (World University Ranking) en s’appuyant sur la présentation projetée à l’écran et communiquée aux conseillers.

Le Vice-président de l’UPHF en charge de la Recherche demande aux membres du CoR s’ils ont des remarques à formuler sur ces candidatures.

Les remarques des conseillers portent sur le point suivant :

- Intérêt de candidater à ces deux classements et des classements en général
- Importance de bien référencer nos publications par rapport à Scopus (Elsevier)
- Effet communautaire
- THE particulièrement intéressant pour les petites et moyennes universités (qui ne couvre pas le spectre de toutes les disciplines) et pour les écoles d’Ingénieurs.

Questions diverses :

Avons-nous la réponse concernant la création de l’école doctorale de l’UPHF ?
Le dossier n’a pas encore été déposé.

Actualisation de la charte de signature unique des publications impliquant les deux établissements en fonction de l’employeur de l’enseignant-chercheur.

Pour les UMR, la question n’est pas tant la position dans la signature des établissements que la reconnaissance de l’INSA HdF comme tutelle de ces UMR. C’est l’objet de discussions en cours avec le CNRS qui ne souhaite pas reconnaître les tutelles emboîtées.

C’est la raison pour laquelle la charte n’a pas encore été publiée.

Rédaction en cours d’un plan d’actions de Science Ouverte.

En l’absence de questions, l’ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures et 53 minutes.

Est dressé le présent relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du Conseil Académique, qui s’est tenu le vingt-cinq janvier deux-mille vingt, signé par le Vice-président en charge de la recherche de l’Université Polytechnique Hauts-de-France.

Valenciennes, le 28 octobre 2020

Le Vice-président du Conseil de la Recherche de l’Université Polytechnique Hauts-de-France,



M. Eric MARKIEWICZ